

BURKINA FASO

DÉCRET N°2025- 0002 /PRES/MDAC portant  
nomination de Commandants de Bataillons  
d'intervention rapide

-----  
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons  
VISA N°003/MDAC/CF DU 02/01/2025



**LE PRÉSIDENT DU FASO,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF SUPRÊME DES FORCES ARMÉES NATIONALES,**

- Vu** la Constitution ;  
**Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;  
**Vu** le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;  
**Vu** le décret n°2023-1420/PRES-TRANS/MDAC du 25 octobre 2023 portant création de Bataillons d'intervention rapide ;  
**Vu** le décret n°2025- 0001 /PRES/MDAC du 02/01/2025 portant création de Bataillons d'intervention rapide ;  
**Sur** proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants ;

**DÉCRÈTE**

**Article 1** : Les officiers des Forces armées nationales, dont les noms suivent, reçoivent les nominations conformément au tableau ci-après.

N°	Matricule	Grade	Nom	Prénom (s)	Fonction
01	Officier	CNE	KAMBOU	Papa Parfait	Commandant du 18 <sup>ème</sup> Bataillon d'Intervention Rapide (18 <sup>ème</sup> BIR)
02	Officier	CNE	TRAORE	San Salifou	Commandant du 26 <sup>ème</sup> Bataillon d'Intervention Rapide (26 <sup>ème</sup> BIR)
03	Officier	CNE	SAWADOGO	Sayouba Yannik	Commandant du 27 <sup>ème</sup> Bataillon d'Intervention Rapide (27 <sup>ème</sup> BIR)
04	Officier	CNE	YAMEOGO	Wenceslas	Commandant du 28 <sup>ème</sup> Bataillon d'Intervention Rapide (28 <sup>ème</sup> BIR)

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 janvier 2025



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense  
des anciens combattants

Général de Brigade Célestin SIMPORE